

LES DROITS ET LA DIGNITÉ AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Afin de faire respecter

les États doivent garantir :

le respect et l'engagement envers l'unité des familles, dans toute leur diversité

les droits humains à chaque étape du parcours migratoire

un discours sur la migration qui respecte et humanise les migrant-e-s

des protections sociales et des services publics, quel que soit le statut migratoire

une migration libre de toute discrimination, stigmatisation, violence et mesures punitives injustes

des droits du travail et des conditions de travail décentes pour les personnes migrantes, quels que soient leur genre et leur secteur d'activité

l'accès à une participation pleine et effective de toutes les personnes migrantes à la vie civique et à l'élaboration des politiques

des conditions favorables qui encouragent les personnes à choisir de migrer ou de rester

des filières de migration régulière, accessible et durable